



Communiqué de presse FSU-SNUipp42

102 alertes sociales pour le primaire

Aujourd'hui le point de rupture est atteint dans les écoles.

Les conditions de travail des enseignant·es et des AESH du primaire de la Loire se sont profondément dégradées, entraînant usure professionnelle, souffrances et renoncements. Les enseignant·es et AESH demandent non pas « un choc des savoirs » mais un « sursaut du ministère » face aux problèmes concrets que rencontrent les personnels de l'Education Nationale :

- **Moyens** : Avec les 1709 suppressions de postes d'enseignant·es dans le 1er degré pour la rentrée 2024, un choix est fait de laisser la situation se dégrader encore davantage.
- **Usure au quotidien** : L'empilement des missions, des responsabilités et des tâches au quotidien nous éloigne de nos missions premières, injonctions permanentes et contradictoires, communications incessantes, multiplication des tâches inutiles...
- **Ecole inclusive** : Si la loi de 2005 a permis une évolution sociétale et une amélioration de la prise en compte des élèves en situation de handicap, cette ambition ne s'est pas accompagnée des moyens nécessaires. Aujourd'hui l'inclusion et l'accompagnement des élèves à besoins particuliers se fait sans les moyens nécessaires et sans formation spécifique. Les enseignant·es et aesh se sentent trop souvent seul·es, sans soutien de la hiérarchie et avec le sentiment de pallier les moyens dégradés auxquels doit également faire face le secteur médico-social.
- **Gestion des personnels** : nous alertons sur l'opacité de la gestion de carrière, et des perspectives d'évolution professionnelles restreintes

La FSU-SNUipp 42 dépose, comme dans tous les autres départements français une alerte sociale, préalable à un dépôt de préavis de grève, pour dénoncer les conditions de travail dégradées des personnels de l'Education Nationale qui travaillent dans le 1^{er} degré. La FSU-SNUipp attend des réponses concrètes, tant au niveau national qu'au niveau des départements. A l'aune des réponses reçues, elle prendra ses responsabilités quant aux suites à donner à cette alerte sociale.

Saint-Etienne, 28 novembre 2023